

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 591**9 juin 2004****SOMMAIRE**

Ardex Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28365	Latimo S.A., Luxembourg	28368
Baseuropa S.A., Luxembourg	28366	Lerylux S.A., Diekirch	28360
Beckmann & Jörgensen S.A., Luxembourg	28365	Lerylux S.A., Diekirch	28360
Beckmann & Jörgensen S.A., Luxembourg	28365	Moda Brand Holding S.A., Luxembourg	28345
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	28347	Nasyc Holding S.A.	28352
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	28347	Ogimob - Société Immobilière S.A., Luxembourg	28343
BPU Banca International S.A., Luxembourg	28346	Ogimob - Société Immobilière S.A., Luxembourg	28344
Bridinvest Holding S.A., Luxembourg	28351	Ogimob - Société Immobilière S.A., Luxembourg	28344
Carla, S.à r.l., Luxembourg	28329	Ostrich S.A., Luxembourg	28343
Carthesio Holding S.A., Luxembourg	28359	Perseus Shipping S.A., Luxembourg	28352
Chene Investments S.A., Luxembourg	28364	Protection Invest S.A., Luxembourg	28367
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxembourg	28366	Proteus Shipping S.A., Luxembourg	28352
Coquillages de Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28367	Roy Grandchildren Holding Company S.A., Luxembourg	28337
Coquillages de Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28367	SCG STE Maurice 4, S.à r.l., Luxembourg	28360
CPR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28334	Scholux S.A., Luxembourg	28351
CPR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28336	Securitas Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28353
Depar S.A., Luxembourg	28344	Siebe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28348
Dinex International S.A., Luxembourg	28368	Siebe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28351
East Europe Investments Holding S.A.	28328	Silver Finance Services S.A., Luxembourg	28347
East Europe Investments Holding S.A.	28328	Soc.E.Fin. S.A., Luxembourg	28360
Edwin S.A., Luxembourg	28344	Status, S.à r.l., Luxembourg	28366
Euro Mall Ventures, S.à r.l., Luxembourg	28348	Tenaris S.A.H., Luxembourg	28361
Gemvest Holding S.A., Luxembourg	28359	Tenaris S.A.H., Luxembourg	28364
Gemvest Holding S.A., Luxembourg	28359	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	28346
Geneva Energy Ventures S.A., Luxembourg	28366	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	28346
Graincom S.A., Luxembourg	28345	V.B.L., S.à r.l., Rambrouch	28364
Graincom S.A., Luxembourg	28345	Voilier S.A., Luxembourg	28352
Graincom S.A., Luxembourg	28345		
Graincom S.A., Luxembourg	28345		
International Ceramics Investments, S.à r.l., Luxembourg	28368		
Julia & Claudia Holding Company S.A., Luxembourg	28322		

JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 100.237.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Joseph Pietro Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana,

duly represented by Ms Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 23, 2003.

2. Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Ms Michelle Delfosse, previously named, by virtue of a proxy dated April 2, 2004.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of 10 August 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) divided into eighty thousand (80,000) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by fax and registered letters.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

All investment instruments and securities have to be at least grade A (according to Standard & Poor's) or with a full guarantee of capital recovery at their maturity granted by a company of the CREDIT SUISSE GROUP (at least grade A, according to STANDARD & POOR'S).

Denomination currency should be in US Dollar or Euro exclusively.

The minimum yield to maturity of the invested funds should be 3% per annum or, in case market conditions do not permit this 3% per annum yield, the funds will be invested on the Money Market (fixed rate deposit) until a yield to maturity of at least 3% per annum becomes available.

When funds are not invested in fixed rate deposits, the investment product duration should be at least 6 years provided this maturity does not fall beyond the following dates (otherwise the maturity date should be at or about the following dates):

* For one half of the assets of the holding company: January 5th, 2028,

* For another half of the assets of the holding company: December 4th, 2030.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of May at 2.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up
1) Mr Joseph Pietro Abela, previously named,	79,999	399,995.- EUR
2) Mr Laurent Heiliger, previously named,	1	5.- EUR
Total:	80,000	400,000.- EUR

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at six thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

- Mr Roy Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, as Director A;

- Ms Lamia Abela, without profession, residing at Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, as Director A;

- Mr Gilbert Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, as Director A;

- Mrs Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B;

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B.

Mrs Michelle Delfosse, previously named, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

Mr Aloyse Scherer, expert-comptable, residing at 16 rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Pietro Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 23 décembre 2003.

2. Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, prénommée

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 2 avril 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Dans toutes les opérations susmentionnées, la société restera toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par fax et courrier recommandé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement composée d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tous les investissements doivent posséder au moins un rating A (d'après STANDARD & POOR'S) ou avec une garantie de récupération du capital à la maturité émise par une société du CREDIT SUISSE GROUP (au moins rating A d'après STANDARD & POOR'S).

Les devises devraient être exclusivement le dollar US ou l'Euro.

Le rendement minimum des fonds investis devrait être de 3% par an à la maturité ou, lorsque les conditions de marché ne permettent pas un tel rendement de 3% par an, les fonds sont investis dans des Money Market (dépôt à taux fixe) jusqu'au moment où un rendement de 3% par an pourra être obtenu.

Lorsque les fonds ne sont déposés en dépôts à taux fixe, les produits d'investissement devraient avoir une durée d'au moins 6 ans sous réserve que la date de maturité ne dépasse pas:

* Pour la moitié des avoirs: 5 janvier 2028,

* Pour l'autre moitié des avoirs: 4 décembre 2030.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1) Monsieur Joseph Pietro Abela, prénommé,	79.999	399.995,- EUR
2) Monsieur Laurent Heiliger, prénommé,	1	5,- EUR
Total:	80.000	400.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Roy Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;
 - Madame Lamia Abela, sans profession, demeurant à Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;
 - Monsieur Gilbert Abela, chef d'entreprise, demeurant à Center Tara Maria Offices, Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana, en qualité d'administrateur A
 - Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B.
 - Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B
- L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle Delfosse, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire des comparants, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2004, vol. 885, fol. 4, case 2. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 avril 2004.

J.J. Wagner.

(031852.3/239/388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 53.447.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2003

1. La liquidation de la société EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031704.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme (liquidée).

R. C. Luxembourg B 53.447.

SGG informe par la présente que la société EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A. ayant été liquidée en date du 29 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 18 décembre 2000 entre la société EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A. et elle-même est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

F. Mesenburg / J.-P. Reiland

Head of HR & Administration / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031705.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CARLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.256.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of March.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PAN CONSULTING Srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 5 Via Gordini, 48100 Ravenna (Italy).

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is CARLA, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is the trading of real estate property and of rights and other interest in real estate properties, and the construction, reconstruction, renovation and the managing, administration, and let or lease of the same; the said transactions may be carried on by the Company in its own account and for the account of third parties, in Luxembourg as well as abroad.

The Company's purpose is further to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole Manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners Decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PAN CONSULTING, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company CARLA, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr Paolo Strocchi, Lawyer, born on July 15, 1952 at Ravenna (Italy) with address at 9 Via San Vitale, 48100 Ravenna, Italy as type A manager

- Mr Gérard Becquer, Chartered Accountant, born on April 29, 1956 at Briey (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as type B manager

- Mrs Pascale Nutz, Chartered Accountant, born on July 7, 1969, at Douarnenez (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as type B manager

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of all the managers or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PAN CONSULTING Srl, une société de droit Italien, ayant son siège social à 5 Via Gordini, 48100 Ravenna, Italie

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera CARLA, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est l'exploitation de biens immobiliers et des droits et autres intérêts de ces biens immobiliers, et la construction, re-construction, rénovation et la gestion, administration, la location et location-financement de ces biens. Ces transactions peuvent être accomplies pas la Société pour son propre compte et pour le compte de tiers, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

L'objet de la Société est ensuite de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Dans ce cas le conseil de gérance est composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple des voix ou le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique. La rémunération des gérants pourra

être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant, l'actionnaire unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant à l'actionnaire unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes Annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PAN CONSULTING Srl, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze milles cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Paolo Strocchi, avocat, né le 15 Juillet 1952 à Ravenna (Italie), avec adresse au 9 Via San Vitale Senato; 48100 Ravenna, Italie comme gérant de classe A
- Monsieur Gérard Becquer, expert comptable, né le 29 avril 1956 à Briey (France), avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg comme gérant de classe B
- Madame Pascale Nutz, expert comptable, né le 7 juillet 1969 à Douarnenez, (France), avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg comme gérant de classe B

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 20CS, fol. 62, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(031916.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

CPR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.407.

In the year two thousand and four, on the second day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of CPR LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 69A Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 22nd of January, 2004, in process of registration, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, 3947173 CANADA INC., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 401-9th Avenue, S.W., Calgary, Alberta, T2P 4Z4, Canada, is duly represented by Mr Patrick Van Hees, pursuant to a power of attorney dated 1 March 2004. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 102,000 (one hundred and two thousand USD) so as to raise it from its current amount of USD 17,000 (seventeen thousand USD) to USD 119,000 (one hundred and nineteen thousand USD) by the issuance of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of USD 34 (thirty-four USD) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the articles of association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of USD 102,000 (one hundred and two thousand USD) so as to raise it from its current amount of USD 17,000 (seventeen thousand USD) to USD 119,000 (one hundred and nineteen thousand USD) by the issuance of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of USD 34 (thirty-four USD) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to above by 3947173 Canada Inc.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the aforementioned company 3947173 CANADA INC., here represented as stated above, declares to subscribe for 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of USD 34 (thirty-four USD) each.

The 3,000 (three thousand) shares have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a blocked funds certificate issued by HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., bank in Luxembourg on March 2, 2004.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read it as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 119,000 (one hundred and nineteen thousand USD), represented by 3,500 (three thousand and five hundred) shares with a nominal value of USD34 (thirty-four USD) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand one hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée C.P.R. LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, 3947173 CANADA INC., une société de droit canadien, ayant son siège social Suite 2000, 401-9th Avenue, S.W., Calgary, Alberta, T2P 4Z4, Canada, est représentée par Mr Patrick van Hees d'après un pouvoir daté du 2 mars 2004. Le nombre de parts que l'associé unique détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 102.000 USD (cent deux mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 17.000 USD (dix-sept mille dollars américains) à 119.000 USD (cent dix-neuf mille dollars américains) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 34 USD (trente-quatre dollars américains) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 102.000 USD (cent deux mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 17.000 USD (dix-sept mille dollars américains) à 119.000 USD (cent dix-neuf mille dollars américains) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 34 USD (trente-quatre dollars américains) chacune, l'intégralité étant souscrite par un apport en espèces.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription de toutes les parts sociales nouvelles dont il est question ci-avant par 3947173 CANADA Inc.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée 3947173 CANADA INC., ici représentée comme mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire à 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de 34 USD (trente-quatre dollars américains) chacune.

Ces 3.000 (trois mille) parts sociales sont payées en intégralité par un apport en espèces.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage des fonds émis par la banque HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., à Luxembourg en date du 2 mars 2004.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 119.000 USD (cent dix-neuf mille dollars américains), représentés par 3.500 (trois mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 34 USD (trente-quatre dollars américains) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 74, case 4. – Reçu 822,45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

J. Elvinger.

(031984.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

CPR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.407.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(031988.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 100.222.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Joseph Pietro Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana;

duly represented by Ms Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 23, 2003.

2. Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Ms Michelle Delfosse, previously named, by virtue of a proxy dated April 2, 2004.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of 10 August 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by fax and registered letters.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present and represented in this majority. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

All investment instruments and securities have to be at least grade A (according to Standard & Poor's) or with a full guarantee of capital recovery at their maturity granted by a company of the CREDIT SUISSE GROUP (at least grade A, according to Standard & Poor's).

Denomination currency should be in US Dollar or Euro exclusively

The minimum yield to maturity of the invested funds should be 3% per annum or, in case market conditions do not permit this 3% per annum yield, the funds will be invested on the Money Market (fixed rate deposit) until a yield to maturity of at least 3% per annum becomes available.

When funds are not invested in fixed rate deposits, the investment product duration should be at least 6 years provided this maturity does not fall beyond the following dates (otherwise the maturity date should be at or about the following dates):

- * For one third of the assets of the holding company: January 16th, 2024
- * For another third of the assets of the holding company: April 24th, 2025
- * For the remaining third of the assets of the holding company: July 26th, 2027

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of May at 2.00 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-in</i>
1) Mr Joseph Pietro Abela, previously named,	119.999	EUR 599.995.-
2) Mr Laurent Heiliger, previously named,	1	EUR 5.-
Total:	120.000	EUR 600.000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at eight thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

1.- Mr Roy Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, as Director A;

2.- Mr Gilbert Abela, manager, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, as Director A;

3.- Mrs Ghada Abela, without profession, residing at Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, as Director A;

4.- Mrs Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B;

5. Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières with professional address at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Director B.

Mrs Michelle Delfosse, previously named, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2004:

Mr Aloyse Scherer, expert-comptable, residing at 16 rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Pietro Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana;

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 23 décembre 2003.

2. Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représenté par Madame Michelle Delfosse, prénommée

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 2 avril 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Dans toutes les opérations susmentionnées, la société restera toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par fax et courrier recommandé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement composée d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tous les investissements doivent posséder au moins un rating A (d'après Standard & Poor's) ou avec une garantie de récupération du capital à la maturité émise par une société du CREDIT SUISSE GROUP (au moins rating A d'après Standard & Poor's).

Les devises devraient être exclusivement le dollar US ou l'Euro.

Le rendement minimum des fonds investis devrait être de 3% par an à la maturité ou, lorsque les conditions de marché ne permettent pas un tel rendement de 3% par an, les fonds sont investis dans des Money Market (dépôt à taux fixe) jusqu'au moment où un rendement de 3% par an pourra être obtenu.

Lorsque les fonds ne sont déposés à un taux d'intérêt fixe, les produits d'investissement devraient avoir une durée d'au moins 6 ans sous réserve que la date de maturité ne dépasse pas:

* Pour un tiers des avoirs: 16 janvier 2024

* Pour un tiers des avoirs: 24 avril 2025

* Pour un tiers des avoirs: 26 juillet 2027

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération</i>
1) Monsieur Joseph Pietro Abela, prénommé,	119.999	EUR 599.995.-
2) Monsieur Laurent Heiliger, prénommé	1	EUR 5.-
Total:	120.000	EUR 600.000.-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de six cent mille euros (600.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

1.- Monsieur Roy Abela, cadre dirigeant, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

2.- Monsieur Gilbert Abela, chef d'entreprise, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

3.- Madame Ghada Abela, sans profession, demeurant à Center Tara Maria Offices: Bloc C, No 19, Brumana, Lebanon, P.O. Box: 200 Brumana, en qualité d'administrateur A;

4.- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B;

5.- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur B.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle Delfosse, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire des comparants, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2004, vol. 885, fol. 4, case 3. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(031792.3/239/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

OSTRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.676.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans à compter du 10 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031646.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

OGIMOB - SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.816.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

(031849.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

OGIMOB - SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

(031851.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

OGIMOB - SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

(031854.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

DEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.246.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans à compter du 10 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031645.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EDWIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.397.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans à compter du 10 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031647.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GRAINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(031865.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GRAINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(031867.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GRAINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.190.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(031869.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GRAINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(031872.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03312, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

(031690.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 84.561.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2004.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

(031649.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 84.561.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 13 avril 2004

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

2. L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- la réélection des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005:

Monsieur Reijer Lenstra

Madame Toni Claudio

Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin

Monsieur Dominique Dubois

Monsieur Eric Feyereisen

- la réélection du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

Administrateurs

- Monsieur Reijer Lenstra.

- Madame Toni Claudio.

- Monsieur Dominique Dubois.

- Monsieur Eric Feyereisen.

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03375. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031651.3/1183/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BPU BANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.406.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Par mandat

Me N. Schaeffer

(031828.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2002

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, Rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, Rue Principale, L-6833 Biwer, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channels Islands sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

BLUESTONE HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031698.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

BLUESTONE HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031700.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SILVER FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2003

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, Rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Monsieur Andrea Ghiringhelli, Avocat, demeurant au 38, Via Nassa, CH-6900 Lugano et de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

SILVER FINANCE SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031702.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EURO MALL VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.324.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée le 15 août 2003 que HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l. ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a cédé les cinquante sept (57) parts sociales de la Société qu'elle détenait à HCEPP II LUXEMBOURG MASTER II, S.à r.l., ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ainsi que les parts sociales de la société EURO MALL VENTURES, S.à r.l. se répartissent désormais comme suit:

HCEPP II LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l.	143 parts sociales Catégorie A
HCEPP II LUXEMBOURG MASTER II, S.à r.l.	57 parts sociales catégorie A
GE CAPITAL INVESTMENTS HOLDING B.V.	200 parts sociales catégorie A
EURO MALL LUXEMBOURG S.A.	100 parts sociales catégorie B
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2004.

EURO MALL VENTURES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031165.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SIEBE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Effective seat of management: Invensys House, Carlisle Place, London SW1P 1BX, United Kingdom.
R. C. Luxembourg B 61.477.

In the year two thousand and four, on the sixth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company SIEBE LUXEMBOURG, S.à r.l. having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, and its effective seat of management at Invensys House, Carlisle Place, London SW1P 1BX, United Kingdom, registered at the Luxembourg Trade Register under section B and number 61.477, incorporated by a deed received by Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on 5 November 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 77 dated 5 February 1998, page 3662. The Articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary, on March 4, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 10.35 a.m. by M^e Hervé Leclercq, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing M^e Figen Eren, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutiner M^e Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, the sole partner of the Company representing the full amount of the corporate capital of USD 9,334,055,100.- (nine billion three hundred thirty-four million fifty-five thousand and one hundred United States Dollars) is validly represented at the meeting. The meeting can thus with validity deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the existing units.
2. Introduction of the pounds sterling as accounting currency of the Company effective as at 00.01 on 1 April 2004, at Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31 March 2004 (i.e. USD 1.84 to GBP 1.)
3. Conversion of the share capital from United States Dollars into pounds sterling effective as at 00.01 on 1 April 2004, at Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31 March 2004 (i.e. USD 1.84 to GBP 1.) without changing the number of the existing units.
4. Conversion of the existing units into new units without nominal value.
5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.
6. Miscellaneous.

The chairman explains that on March 22, 2002, the Company resolved to transfer its effective seat of management and control to the United Kingdom. The chairman then explains that it results from an opinion received from the law firm Freshfields London, that the Company shall not be regarded as a UK company governed by UK laws but as a Lux-

embourg company taxable in the UK where it has its management place. According to Freshfields's opinion, UK courts will therefore recognise the jurisdiction of the Luxembourg laws over the Company.

The chairman further explains that, based on the following statement, the Company is governed by Luxembourg law.

A copy of the Freshfields's opinion, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

Then, the sole partner, after having considered the meeting as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberates and passes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to cancel the nominal value of the existing units.

Second resolution

The sole partner resolves that the pounds sterling currency is introduced as official and accounting currency of the company's share capital effective as at 00.01 on 1st April 2004.

Third resolution

The sole partner resolves that the Company adopts pounds sterling instead of United States dollars as currency of its share capital effective as at 00.01 on 1st April 2004. The sole partner resolves to use the Reuters closing spot rate available in London at 16.00 hours on 31st March 2004 (i.e. USD 1.84 to GBP 1.), without changing the number of the existing units.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the sole partner and by the members of the board and the notary.

Fourth resolution

The sole partner resolves that the 93,340,551 (ninety-three million three hundred forty thousand five hundred and fifty-one) outstanding units shall be converted into 93,340,551 (ninety-three million three hundred forty thousand five hundred and fifty-one) units without nominal value and grants power to any manager to register this change in the corporate units' Register.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«The corporate capital is set at GBP 5,072,856,032.60 (five billion seventy-two million eight hundred fifty-six thousand thirty-two pounds sterling and sixty pennies) divided into 53,417,210 (fifty-three million four hundred seventeen thousand two hundred and ten) ordinary class A units, 27,180,000 (twenty-seven million one hundred eighty thousand) ordinary class B units, 9,723,341 (nine million seven hundred twenty-three thousand three hundred and forty-one) ordinary class C units, and 3,020,000 (three million twenty thousand) Preferred units without nominal value.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de la Société SIEBE LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, et son siège de direction effective à Invensys House, Carlisle Place, Londres, SW1P 1BX, Royaume-Uni, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.477, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 77 du 5 février 1998, page 3.662. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 10.35 heures par Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de président de l'assemblée et désignant Maître Figen Eren, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

Conformément à la liste de présence, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de USD 9.334.055.100,- (neuf milliards trois cent trente-quatre millions cinquante-cinq mille cent dollars américains) est dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il n'y ait eu de convocation préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts existantes.
2. Introduction de la livre sterling en tant que monnaie comptable de la Société avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures, au taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit USD 1 pour 1 livre sterling).
3. Conversion du capital social de dollar américain en livre sterling avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures, au taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit EUR 1,50 pour 1 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes.
4. Conversion des parts sociales existantes contre des nouvelles parts sociales sans valeur nominale.
5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.
6. Divers.

Le président explique qu'en date du 22 mars 2002, la Société a décidé de transférer son siège effectif de direction et de contrôle au Royaume-Uni. Le président explique ensuite qu'il résulte d'un avis juridique émis par le Cabinet d'avocats Freshfields London, que la Société ne doit pas être considérée comme une société britannique régie par le droit britannique mais comme une société luxembourgeoise imposable au Royaume-Uni où elle a son siège de direction. Selon l'avis émis par Freshfields, les juridictions britanniques reconnaissent l'application de la loi luxembourgeoise à la Société.

De plus, le président explique que, conformément aux déclarations précédentes, la Société est régie par le droit luxembourgeois.

Une copie de l'avis émis par le Cabinet d'avocats Freshfields, restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal.

Ensuite, l'associé unique, après avoir considéré l'assemblée dûment constituée et convoquée et après avoir approuvé les déclarations du président, délibère et adopte les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la livre sterling est adoptée en tant que monnaie comptable officielle du capital social de la Société avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures.

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la livre sterling à la place du dollar américain comme monnaie de son capital social avec effet au 1^{er} avril 2004 à 00.01 heures. L'associé unique décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Reuters le 31 mars 2004 à 16.00 heures (soit USD 1.84 pour 1 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été rapportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'associé unique de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que les 93.340.551 (quatre-vingt-treize millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante et une) parts sociales existantes seront converties en 93.340.551 (quatre-vingt-treize millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante et une) parts sociales sans désignation de valeur nominale et donne pouvoir à tout gérant d'inscrire cette modification dans le Registre des parts sociales.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte qui suit:

«Le capital social est fixé à GBP 5.072.856.032,60 (cinq milliards soixante-douze millions huit cent cinquante-six mille trente-deux livres sterling et soixante pence) représenté par 53.417.210 (cinquante-trois millions quatre cent dix-sept mille deux cent dix) parts sociales ordinaires de classe A, 27.180.000 (vingt-sept millions cent quatre-vingt mille) parts sociales ordinaires de classe B, 9.723.341 (neuf millions sept cent vingt-trois mille trois cent quarante et une) parts sociales ordinaires de classe C et 3.020.000 (trois millions vingt mille) parts sociales privilégiées, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, a été signé par lesdits comparants et par le notaire instrumentant.

Signé: H. Leclercq, F. Eren, E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 avril 2004.

T. Metzler.

(032004.3/222/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

SIEBE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Siège de direction effective: Invensys House, Carlisle Place, London SW1P 1BX, (Royaume-Uni).

R. C. Luxembourg B 61.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 avril 2004.

T. Metzler.

(032006.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

SCHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.521.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(031875.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

BRIDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.864.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 19 avril 2004 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- D'approuver et ratifier la cooptation avec effet immédiat au 10 octobre 2003 de l'administrateur TMF CORPORATE SERVICES S.A. en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl.

- De réélire pour une période renouvelable d'un an les administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 84.993, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; Monsieur Gérald Calame, demeurant professionnellement au 9, Chemin des Délices, Case Postale 420, CH-1001 Lausanne, Suisse; et Monsieur Michel Delrue, de résidence au 4, rue Firmin-Massot, CH-1206 Genève, Suisse.

- D'élire pour la première fois et pour une période renouvelable d'un an le commissaire aux comptes L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le n° 46.498, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031587.3/805/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

PROTEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.602.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2003

Conseil d'Administration

à biffer:

- Mr. Volker Gunar Redersborg, administrateur, demeurant à Rostock, Allemagne.
- Mr. Karl-Georg von Ferber, administrateur, demeurant à Hamburg, Allemagne.

à ajouter:

- Mr. Guido Van den Berghe, administrateur, demeurant à Edegem, Belgique.
- Mr. Guy Bultynck, administrateur, demeurant à Anvers, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031270.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

NASYC HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 79.809.

—
Verwaltungsratssitzung vom 2. April 2004

An der heutigen Verwaltungsratssitzung sind sämtliche Verwaltungsratsmitglieder erschienen:

Einziger Punkt der Tagesordnung: Ernennung von Peter A. Müller zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied.

Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig Herrn Peter A. Müller zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Luxemburg/Gattikon, den 2. April 2004.

P. A. Müller / M. Kwas / S. Müller.

Pour copie conforme

F. Turk

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031606.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

VOILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.188.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

IPour le Conseil d'Administration

Signatures

(031847.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.609.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2003

Conseil d'Administration

à biffer:

- Mr. Karl-Georg von Ferber, administrateur, demeurant à Hamburg, Allemagne.
- Mr. Volker Redersborg, administrateur, demeurant à Rostock, Allemagne.

à ajouter:

- Mr. Guido Van den Berghe, administrateur, demeurant à Edegem, Belgique.
- Mr. Ronny Willemsens, administrateur, demeurant à Kasterlee, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G. Asselman

Dirigeant Maritime

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031267.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SECURITAS TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.251.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the second of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SECURITAS SVERIGE FINANS AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at P.O. Box 12 307, SE-102 28 Stockholm, Sweden.

The founder is here represented by Mr Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209 of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is SECURITAS TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at SEK 1,000,000 (one million Swedish Kronor), represented by 2,000 (two thousand) shares of SEK 500 (five hundred Swedish Kronor) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole Manager has on his sole signature all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of type A manager is present or represented and the majority of type B manager is present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the two thousand shares representing the capital has been entirely subscribed by SECURITAS SVERIGE FINANS AB, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of SEK 1,000,000 (one million Swedish Kronor) is as now at the disposal of the Company SECURITAS TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration

Mr Olof Glückman Bengtsson, Director, with professional address at 22 Deveraux Lane, Barnes, SW13 8DA London UK, as type B manager; and

Mr Per Anders Lowe, Director, with professional address at 5 Burges Grove, Barnes, SW13 8BG London UK, as type B manager; and

Mr Dominique Robyns, auditor, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as type A manager; and

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as type A manager

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of all the managers or the by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) Is appointed as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders, which will approve the annual accounts as at December 31, 2004.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux avril

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SECURITAS SVERIGE FINANS AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à P.O. Box 12 307, SE-102 28 Stockholm, Suède.

Fondateur ici représenté par M. Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un actionnaire unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les actionnaires ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 2. La dénomination de la société sera SECURITAS TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des actionnaires ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à SEK 1.000.000 (un million de Couronnes suédoises), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de 500 (cinq cents Couronnes suédoises) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-actionnaire ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Dans ce cas le conseil de gérance est composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité simple des voix ou le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant, l'actionnaire unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant à l'actionnaire unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, avec la majorité des gérants de classe A présents ou représentés et la majorité de gérants de classe B présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des actionnaires est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des actionnaires votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un actionnaire unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'actionnaire unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et actionnaires envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des actionnaires.

Les actionnaires peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les actionnaires peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les deux mille parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SECURITAS SVE-RIGE FINANS AB, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEK 1.000.000 (un million de Couronnes suédoises) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société SECURITAS TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur Olof Glückman Bengtsson, Directeur, avec adresse professionnelle au 22 Deveraux Lane, Barnes, SW13 8DA London UK, comme gérant de classe B et

Monsieur Per Anders Lowe, Directeur, avec adresse professionnelle au 5 Burges Grove, Barnes, SW13 8BG London UK, comme gérant de classe B et

Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme gérant de classe A et

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme gérant de classe A.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Est nommée Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre, 2004.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882. Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 84, case 8. – Reçu 1.080,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(031920.3/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GEMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.594.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031889.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GEMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.594.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031892.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

CARTHESIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 74.046.

—

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le . . . 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Signature.

(031382.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

LERYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 94.779.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 22 avril 2004, réf. DSO-AP00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 avril 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(901530.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2004.

LERYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 94.779.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 22 avril 2004, réf. DSO-AP00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 avril 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(901531.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 avril 2004.

SCG STE MAURICE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 27.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 91.006.

Par résolution en date du 11 mars 2004, l'associé unique de la société SCG STE MAURICE 4, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la nomination, pour une durée indéterminée, de Monsieur Gregory F. Camia, résidant au 4727 East Conway Drive, Atlanta, Géorgie 30327, Etats-Unis en tant que gérant de classe A, en remplacement de Monsieur Rinaldi, démissionnaire;

- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031193.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SOC.E.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.344.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2002

- Que Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen, a été nommé en tant qu'administrateur du groupe A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031377.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.203.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paolo Rocca, Chairman and Chief Executive Officer, of TENARIS S.A.H. (the «Company»), a société anonyme holding having its registered office in Luxembourg, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated by deed of notary Frank Baden on 17th December 2001 published in the Mémorial of 12th April 2002 and the Articles of Association which have been amended several times and for the last time by a deed of record of a capital increase of the Company passed on 15th September 2003 published in the Mémorial of 24th October 2003 and rectified by a deed (Acte Rectificatif) of 16th September 2003 published in the Mémorial of 24th October 2003, represented by M^e Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a delegation of power by the appearing party (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in its capacity as Chief Executive Officer of the Company and attorney-in-fact of fact of the board of directors pursuant to resolutions of the board of directors of the Company of 1st September 2003, requested the notary to state its declarations as follows:

I. Article 5 §2, 3, 4 and 5 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

«(...)

The authorized capital of the Company shall be two billion five hundred million US dollars (USD 2,500,000,000), including the issued share capital, represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1) per share.

The board of directors is authorized for a period of five (5) years from the date of the publication to increase the issued share capital in whole or in part from time to time, through issues of shares within the limits of the authorized capital. In connection with such increases of capital, the shares shall be issued for compensation in cash or, subject to applicable provisions of law, in kind at a price or, if shares are issued by way of incorporation of reserves, at an amount, which shall not be less than the par value and may include such issue premium as the board of directors shall decide. The board of directors may authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment in cash or in kind of the price of shares being whole or part of such increases of capital. Whenever the board of directors shall have any such increase of capital recorded in the form required by law, it shall have the amendment of this article as a result thereof recorded. Any such issue of shares shall be effected while reserving to holders of shares the preferential right to subscribe for such newly issued shares, except:

(a) in circumstances in which the shares are issued for a consideration other than money;

(b) with respect to shares issued as compensation to directors, officers, agents, or employees of the company, its subsidiaries or affiliates, and

(c) with respect to shares issued to satisfy conversion or option rights created to provide compensation to directors, officers, agents, or employees of the corporation, its subsidiaries or affiliates.

Any shares to be issued for the purposes set forth in (b) and (c) shall not exceed 1.5% of the issued capital of the Company.

(...»

II. On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the board of directors of the Company has by the board resolution referred to above, decided inter alia to issue shares of the Company against the contribution of a receivable (the «Receivable») held by SIDERTUBES S.A. pursuant to a loan of shares by SIDERTUBES S.A. to the Company, such shares having been effectively exchanged pursuant to a certain Mexican exchange offer and to delegate power to the Chief Executive Officer to approve the capitalization of such Receivable and to issue the appropriate number of shares in the Company to SIDERTUBES S.A. against the in kind contribution of such Receivable.

III. Pursuant to the above and further to the contribution of the Receivable and the acceptance thereof, the Company has issued two hundred and forty-nine thousand one hundred and sixty-six (249,166) shares to SIDERTUBES S.A. each with a par value of one (1) USD.

IV. The Receivable contributed has been valued at a total of eight hundred and twenty thousand and six point thirty-four (USD 820,006.34) and an amount of two hundred and forty nine thousand one hundred and sixty six (249,166)) USD has been allocated to the share capital of the Company, an amount of twenty-four thousand nine hundred and sixteen point sixty (24,916.60) USD has been allocated to the legal reserve, an amount of eighty two thousand point sixty three (82,000.63) USD has been allocated to the distributable reserve and an amount of four hundred and sixty-three thousand nine hundred and twenty-three point eleven (463,923.11) USD has been allocated to the non-distributable share premium.

Evidence of transfer to the Company of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

V. Pursuant to Article 32-1(5) of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, a report on the contribution in kind has been established by EuroFid, S.à r.l., réviseurs d'entreprises (which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration).The conclusion of such report reads as follows:

«5. Conclusion

501. Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, the related freely distributable and the restricted share premium and the related legal reserve.

502. This report is solely for purposes of articles 26-1 and 32-1 of the amended law of August 10th, 1915 and may be submitted to the Board of Directors, the shareholders of the Company, the instrumenting notary and the relevant authorities. The report may not be used for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to in any document or publication, other than the resolution increasing the capital and the appropriate notarial deed, without our prior consent.»

VI. As a result of the preceding increase of the share capital of the Company and the issue of shares recorded above, paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The share capital of the Company is set at one billion one hundred and eighty million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and thirty US dollars (USD 1,180,536,830), represented by one billion one hundred and eighty million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and thirty (1,180,536,830) shares with a par value of one US dollar (USD 1) per share.»

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 668,792.38 (six hundred sixty-eight thousand euros and thirty-eight cents) at the ECB rate of March 18, 2004, set at USD 1.2261 against EUR 1).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at eight thousand and five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paolo Rocca, Président et Administrateur-Délégué de TENARIS S.A.H. (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée suivant acte par notaire Frank Baden en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial le 12 avril 2002 et les statuts qui ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par un acte de constat d'augmentation de capital par la Société passé le 15 septembre 2003, publié au Mémorial du 24 octobre 2003 et rectifié par un acte (Acte Rectificatif), du 16 septembre 2003, publié au Mémorial du 24 octobre 2003, représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une délégation de pouvoir par la partie comparante (dont une copie demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement).

La partie comparante agissant en tant que Administrateur-Délégué de la Société et représentant du conseil d'administration en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 1^{er} septembre 2003, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. L'article 5 §2, 3, 4 et 5 des statuts de la Société prévoit comme suit:

«(...)

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux milliards cinq cents millions d'US dollars (USD 2.500.000.000), comprenant le capital social émis, représenté par deux milliards cinq cents millions (2.500.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un US dollars (USD 1) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication à augmenter le capital social émis en tout ou en partie et à tout moment, par des émissions d'actions dans les limites du capital autorisé. Relativement à de telles augmentations de capital, les actions seront émises contre paiement en cash ou, conformément aux dispositions applicables de la loi, en nature à un prix ou, dans le cas où les actions sont émises par la voie d'incorporation de réserves, à un montant qui ne sera pas moindre que la valeur nominale et qui peut inclure une prime d'émission telle que décidée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut autoriser tout administrateur, gérant ou toute autre personne à accepter des souscriptions et à ordonner le paiement, en numéraire ou en nature, du prix des actions constituant tout ou partie de telles augmentations de capital. Dès que le conseil d'administration aura procédé à de telles augmentations de capital dans la forme requise par la loi, il procédera en conséquence à la constatation de la modification du présent article. Chacune de ces émissions d'actions sera effectuée en permettant aux détenteurs des actions d'exercer leur droit préférentiel de souscription pour ces nouvelles actions émises, à l'exception:

(a) de circonstances selon lesquelles les actions sont émises à la suite d'un apport autre qu'en numéraire;

(b) d'actions émises à titre de rémunération aux administrateurs, directeurs, agents ou employés de la Société, de ses filiales ou sociétés apparentées, et

(c) d'actions émises afin de satisfaire aux droits de conversion ou d'option créés pour la rémunération des administrateurs, directeurs, agents ou employés de la Société, de ses filiales ou sociétés apparentées.

Toutes actions émises dans les cas visés aux (b) et (c) ne doivent pas excéder 1,5% du capital social de la Société.

(...))»

II. Sur base des pouvoirs donnés au conseil d'administration de la Société tels qu'énumérés sous I. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a, par la résolution mentionnée ci-dessus, décidé entre autres d'émettre des actions de la Société en contrepartie à un apport d'une créance (la «Créance») de SIDERTUBES S.A. en vertu d'un prêt d'actions par SIDERTUBES S.A. à la Société, ces actions ayant effectivement été échangées en vertu d'une certaine offre d'échange Mexicaine, et de déléguer le pouvoir à l'Administrateur-Délégué pour approuver la capitalisation de cette Créance et à émettre le nombre d'actions approprié de la Société à SIDERTUBES S.A. en contrepartie de l'apport en nature de cette Créance.

III. En vertu de ce qui précède et comme suite à l'apport de la Créance et son acceptation, la Société a émis deux cent quarante-neuf mille cent soixante-six actions (249.166) à SIDERTUBES S.A., chacune ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1).

IV. La Créance contributive a été évaluée à un total de huit cent vingt mille six dollars des Etats-Unis et trente-quatre cents (USD 820.006,34), dont un montant de deux cent quarante-neuf mille cent soixante-six (USD 249.166) a été affecté au capital social de la Société, un montant de vingt-quatre mille neuf cent seize dollars et soixante cents (USD 24.916,60) a été affecté à la réserve légale, un montant de quatre-vingt deux mille dollars et soixante-trois cents (USD 82.000,63) a été affecté à la réserve distribuable et un montant de quatre cent soixante-trois mille neuf cent vingt-trois dollars et onze cents (USD 463.923,11) a été affecté à la prime d'émission non distribuable.

La preuve des transferts à la Société de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

V. Conformément à l'article 32.1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature a été établi par EuroFid, S.à r.l., réviseurs d'entreprises (qui restera annexé au présent acte, afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement). La conclusion d'un tel rapport est comme suit:

«5. Conclusion

501. Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, the related freely distributable and the restricted share premium and the related legal reserve.

503. This report is solely for purposes of articles 26-1 and 32-1 of the amended law of August 10th, 1915 and may be submitted to the Board of Directors, the shareholders of the Company, the instrumenting notary and the relevant authorities. The report may not be used for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to in any document or publication, other than the resolution increasing the capital and the appropriate notarial deed, without our prior consent.»

VI. Au vu de la précédente augmentation du capital social de la Société et de l'émission des actions décrite ci-dessus, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un milliard cent quatre-vingt millions cinq cent trente-six mille huit cent trente US dollars (1.180.536.830), représenté par un milliard cent quatre-vingts millions cinq cent trente-six mille huit cent trente (1.180.536.830) actions nominatives ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune.»

Evaluation pro fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 668.792,38 (six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-douze euros et trente-huit cents) au taux de change BCE du 18 mars 2004 fixé à USD 1,2261 pour EUR 1,-).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, sont évalués à huit mille cinq cents Euro.

Dont le présent acte notarié a été établi au Luxembourg, à la date indiqué au début de ce document.

Lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 143S, fol. 3, case 7. – Reçu 6.687,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

J. Elvinger.

(031895.3/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.203.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031900.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

CHENE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.800.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 9 avril 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CHENE INVESTMENTS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte. 23.146,07 EUR

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2010:

- * LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;
- * T.C.G. GESTION S.A., en tant qu'administrateur;
- * CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de CAS SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en l'an 2010;

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2002;

- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031654.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

V.B.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 14A, rue Principale.

R. C. Diekirch B 98.934.

EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 13 avril 2003, acte enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2004, vol. 404, fol. 50, case 4, les modifications suivantes sont à noter:

I.- Suite à la démission du gérant technique Monsieur François Messmer, l'assemblée déclare accepter cette démission et lui donne décharge.

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des gérants à deux, un gérant technique et un gérant administratif.

A été nommé comme gérant technique, Monsieur Jean-Paul Pinkowski, maître-boucher-charcutier, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 4, Wieweschgaessel, intervenant au présent acte et ce acceptant.

A été confirmé comme gérant administratif, Monsieur Luc Vanderlinden, boucher, demeurant à L-8805 Rambrouch, 14A, rue Principale.

II.- Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

En ce qui concerne le domaine technique de la société, celle-ci est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour tous engagements qui ne concernent pas le domaine technique de la société, celle-ci est valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 avril 2004.

L. Grethen.

(901520.3/240/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2004.

BECKMANN & JÖRGENSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 43.101.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2004.

BECKMANN & JÖRGENSEN S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(031547.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BECKMANN & JÖRGENSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 43.101.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 avril 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BECKMANN & JÖRGENSEN S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Mr. Leif Harald Nakken

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Leif Harald Nakken

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Du profit qui s'élève à CHF 163.489,46 un montant de CHF 8.174,47 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECKMANN & JÖRGENSEN S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031521.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ARDEX INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.046.000,- GBP.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.743.

Par résolution datée du 21 janvier 2004, les actionnaires de la société ont accepté la démission avec effet immédiat de Monsieur Dr. Jochen Billecke demeurant au 45 Friedrich-Ebert Strasse, D-58453 Witten, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031199.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 25.598.825,- EUR.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.971.

—
Par résolution datée du 10 mars 2004, le conseil de gérance de la société COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l. a transféré son siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031195.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GENEVA ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 80.689.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n° 798 du 22 septembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 mars 2001 (deux actes), en date du 31 mai 2001, en date du 8 mars 2002 et en date du 5 novembre 2002, actes publiés au Mémorial C n° 930 du 27 octobre 2001 (deux actes), au Mémorial C n° 1135 du 10 décembre 2001, au Mémorial C n° 1013 du 3 juillet 2002 et au Mémorial C n° 1755 du 10 décembre 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENEVA ENERGY VENTURES S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(031218.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

STATUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.724.

—
Par la résolution en date du 7 janvier 2002, l'associé unique de la société STATUS, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031202.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

**BASEUROPA S.A., Société Anonyme,
(anc. BASEUROPA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.685.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

BASEUROPA S.A.

A. De Bernardi / F. Galli Stampino

Administrateurs

(031479.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2004.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(031532.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.590.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 avril 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A. que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Du profit qui s'élève à EUR 4.653,20 un montant de EUR 232,66 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031486.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

PROTECTION INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 70.138.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 février 2004, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Walter Vandeputte, 61, Antwerpsesteenweg, B-2550 Kontich,

- Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- LUXREVISION, S.à r.l., 6-12, rue du Fort Wallis, Boîte Postale 647, L-2016 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour PROTECTION INVEST

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031421.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

LATIMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 37.129.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 15 mars 2004*

Monsieur Carlo D'Amario, dirigeant d'entreprises, domicilié au Brésil, à San Paolo - Via Aracaju 66 est nommé administrateur, avec pouvoir de signature de type A, en ajoute aux autres administrateurs déjà en fonction. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

LATIMO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Picchi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031447.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

INTERNATIONAL CERAMICS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 100.022,- USD.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.099.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Signature.

(031379.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

DINEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.252.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 avril 2002, AUDITAS S.A., 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de COMMISERV, S.à r.l. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour DINEX INTERNATIONAL S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031423.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.
